

Date rédaction	Juin 2025	Lieu	Mairie de La Hague
Rédacteur	AL	Date réunion	22/05/2025

Membres du conseil portuaire			
Nom et prénom	Organisme	P	E
M. Yvan Taillebois	Président	☒	☐
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	☐	☒
Mme Isabelle Fontaine	Titulaire	☐	☒
M. Jean-Marc Frigout	Suppléant	☒	☐
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	☒	☐
Représentants du conseil municipal de la commune de la Hague			
M. Antoine Lupo	Titulaire	☒	☐
Mme Pauline Bedel	Suppléante	☐	☒
Représentantes personnel concessionnaire			
M. Florent Duloir	Titulaire	☐	☒
M. Vincent Pinatel	Suppléant	☐	☒
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	☒	☐
M. Arnaud Leroux	Suppléant	☒	☐
Représentant de l'activité pêche			
M. Guy Mauger	Titulaire	☒	☐
M. Sébastien Cauchon	Titulaire	☐	☒
M. Baptiste André	Suppléant	☐	☒
M. Cédric Delacour	Suppléant	☒	☐
Représentants de l'activité plaisance			
Port d'Omonville-la-Rogue			
M. Serge Lecadet	Titulaire	☒	☐
M. Martial Maignan	Titulaire	☒	☐
M. Gilbert Rebillard	Titulaire	☒	☐
M. Jean-Claude Renaux	Suppléant	☒	☐
M. Pierre Voisin	Suppléant	☐	☒
Port Racine			
M. René Boivin	Titulaire	☒	☐
M. Philippe Sanson	Suppléant	☐	☒
Port de Goury			
M. Jacques Berrat	Titulaire	☒	☐
M. Patrick Lebiez	Titulaire	☒	☐
M. Alexis Le Tullier	Titulaire	☒	☐
M. David Lucas	Suppléant	☐	☒
Mme Marie-Paule Fleury	Suppléante	☐	☒
M. Marcel Lecouvey	Suppléant	☐	☒
M. Alain Dixneuf	Suppléant	☐	☒
Autres participants			
Nom et prénom	Organisme	P	E
Mme Manuela Mahier	Maire de la commune de la Hague	☐	☒
Mme Nathalie Madec	Conseillère départementale	☐	☒
M. Pascal Monhurel	Maire délégué d'Omonville-la-Rogue	☒	☐
M. Philippe Gasnier	Maire délégué d'Auderville	☐	☒
Mme Marie Garçon	Commune nouvelle de la Hague	☒	☐
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports	☒	☐

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 22 mai 2025 à la mairie de la commune nouvelle de La Hague, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Taillebois remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence puis il invite **M. Letteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports d'activité 2024 par port :

M. Letteissier présente les rapports partiels d'activité 2024 pour les ports patrimoniaux de la Hague.

Port d'Omonville-la-Rogue

M. Letteissier présente les travaux effectués par les équipes d'entretien de la SPL en 2024 et informe des travaux envisagés en 2025.

Il présente également les éléments budgétaires du budget exécuté 2024.

Port Racine

M. Letteissier présente les travaux effectués par les équipes d'entretien de la SPL en 2024 et informe des travaux envisagés en 2025.

Il présente également les éléments budgétaires du budget exécuté 2024.

Port de Goury

M. Letteissier présente les travaux effectués par les équipes d'entretien de la SPL en 2024 et informe des travaux envisagés en 2025.

Il présente également les éléments budgétaires du budget exécuté 2024.

M. Gautier précise que des travaux de changement des rails des cales de mise à l'eau sont en cours et devraient être achevés dans les prochaines semaines. Le Département aura ainsi réalisé sa part de travaux qui s'inscrivent dans le projet plus global de pérennisation de la station de Goury. Ce projet comprend également l'acquisition, par la SNSM, d'un nouveau bateau de sauvetage qui a été livré et l'adaptation, par la mairie de la Hague, de l'abri pour permettre d'y entreposer le nouveau bateau. Le nouveau bateau sera inauguré le 5 juillet prochain.

3. Point sur la réception et le traitement des déchets d'exploitation des navires

M. Letteissier informe qu'aucune insuffisance n'a été constatée en 2024.

4. Questions diverses

Port d'Omonville-la-Rogue

M. Maignan indique que le démoussage n'est pas efficace, que la cale est très glissante et que cela est dangereux pour les activités portuaires. Il demande qui aurait la responsabilité en cas d'accident.

M. Leteissier précise que l'agence portuaire tient un registre des opérations d'entretien qui prouverait l'occurrence des opérations d'entretien. Un nouveau produit moins cher est en test. Des essais de dilution sont réalisés et dans ce cadre un nouvel essai à 40% de dilution va être réalisé.

M. Delacour demande s'il serait possible de doubler les passages au printemps car le problème survient entre les passages.

M. Leteissier répond que la nouvelle dilution va d'abord être testée avant d'envisager une modification du rythme des passages.

M. Lecadet demande si les coffres visiteurs qui se trouvent hors concession vont être maintenus ou s'ils vont être supprimés.

M. Lemaignan répond qu'ils seront maintenus tant que la chaîne est dans un bon état mais qu'ils seront ensuite supprimés.

M. Delacour demande s'il est possible de couper les tiges filetées de la défense qui vient d'être posée.

M. Leteissier répond que cela sera fait prochainement.

M. Delacour mentionne que l'autorisation pour les plongeurs a été renouvelée dernièrement et demande si cette pratique est autorisée dans tout le port et à toutes périodes de l'année. Il mentionne que cela est dangereux, notamment la nuit en hiver.

M. Leteissier précise que les plongeurs doivent respecter la zone dans laquelle ils sont autorisés à plonger et doivent mettre la signalisation lumineuse réglementaire. La zone autorisée se situe sur la droite en dehors des mouillages, devant la plage et le long de la jetée après l'épi. Les plongeurs ne doivent pas être dans les mouillages.

M. Monthurel mentionne que ce sont les clubs extérieurs qui ne connaissent pas cette réglementation et la zone autorisée. Les clubs locaux respectent la zone autorisée.

M. Frigout précise que d'autres clubs viennent sans autorisation.

M. Lecadet indique qu'un individuel a plongé plusieurs fois dans le port.

M. Frigout demande la pose d'un panneau à la sortie du parking pour mentionner que la pratique de la plongée encadrée.

M. Leteissier indique que l'autorité portuaire peut venir constater en cas de non-respect de la zone autorisée car l'agence portuaire dispose d'une astreinte 24H/24 mais que le temps d'intervention peut être long. Il précise également qu'il est possible de dresser un procès-verbal.

Port Racine

M. Boivin informe que le parking du port Racine est régulièrement saturé. Il précise qu'une solution de délestage existe et qu'un parking est situé sur la RD 202. Il manque un panneau de signalisation pour bien identifier ce parking. Il faudrait aussi indiquer sur le parking actuel l'existence de ce parking de délestage.

M. Gautier répond que cette demande sera signalé à la direction des routes.

M. Lupo précise que la gestion du parking est partagé entre le Département et la commune de La Hague. Il mentionne qu'un autocollant a été posé sur le sentier littoral pour signaler ce parking mais qu'il a disparu. Il indique que cet autocollant sera posé de nouveau.

Port de Goury

M. Lebiez informe que le démoussage des cales pose problème.

M. Frigout indique que des conventions existent entre le Département et le SDIS et entre la SPL des ports de la Manche et le SDIS pour la mise à disposition de pompiers volontaires mais qu'une telle convention n'existe pas entre le Département et la SNSM.

M. Gautier répond que la SNSM n'est pas une structure autorisée à passer des conventions de mise à disposition de salariés avec les collectivités. Il indique que le sujet est à l'étude au niveau national. Il précise que le Département apporte une aide importante à la SNSM puisqu'il finance 25% de tous les bateaux renouvelés et qu'il subventionne les travaux sur les abris.

M. Taillebois lève la séance remercie les membres et souhaite une bonne journée à tous.

Saint-Lô, le 30 juillet 2025
Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois